

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 7 mars 2019
Rapporteur :
Monsieur Yannick NICOLAS**

N° 17

Subvention 2019 au Centre intercommunal d'action sociale

Afin de permettre au Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de mener à bien ses missions dans le cadre de la gestion des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et du Centre local d'information et de coordination (CLIC), il est proposé au conseil communautaire de lui allouer une subvention de fonctionnement de 547 857,50 € au titre de l'année 2019.

251,07 postes en équivalent temps complet permettent au CIAS de remplir les différentes missions qui lui incombent. Le CIAS gère un budget principal et cinq budgets annexes représentant une enveloppe globale de fonctionnement d'environ 14,5 millions d'euros.

Au vu de l'accroissement des compétences du CIAS, il a été décidé d'y transférer la Directrice personnes âgées / personnes handicapées auparavant agent du CCAS de Quimper, afin qu'elle y assume ces fonctions à hauteur de 0,70 équivalent temps complet.

Afin d'équilibrer son budget principal pour l'année 2019, le CIAS sollicite une subvention de Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 354 000 €.

1. Gestion des EHPAD

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CIAS assure la gestion des 4 EHPAD auparavant gérés par les CCAS / CIAS du territoire de l'agglomération :

- EHPAD Flora Tristan à Briec (capacité d'accueil : 85 places),
- EHPAD de Coat Kerhuel à Ergué-Gabéric (capacité d'accueil : 60 places),
- EHPAD du Steïr à Plogonnec (capacité d'accueil : 76 places),
- EHPAD Les Bruyères – Les Magnolias à Quimper (capacité d'accueil : 144 places).

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/03/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/03/2019 (accusé de réception du 12/03/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Ces établissements, autorisés par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil départemental du Finistère, bénéficient de dotations annuelles de fonctionnement de ces deux organismes leur permettant, en principe, de disposer des budgets nécessaires à la prise en charge des résidents qu'ils accueillent.

2. Gestion du CLIC

Le CLIC, service autorisé par le Département, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux personnes âgées qui sont à domicile et à leur entourage ;
- évaluation des besoins de la personne et élaboration de son projet d'accompagnement si nécessaire.

L'action du CLIC vise à fournir une information spécialisée à la situation de la personne et l'orientation vers les offres et les aides adaptées. Il peut également mettre en place des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Afin d'assurer les missions confiées, le CLIC dispose de l'intervention de 4 agents dédiés pour 3,3 ETP (1 responsable de service, 2 assistants socio-éducatif, 1 ergothérapeute) ainsi que de celle d'agents du CCAS de Quimper (assistant administratif et psychologue).

Les propositions budgétaires 2019 du CLIC s'élèvent à 600 € en section d'investissement et à 255 989,04 € en section de fonctionnement (+ 1,38 % par rapport au budget exécutoire 2018).

Dans le cadre de son autorisation par le Département, le CLIC bénéficie d'une dotation de fonctionnement annuelle. Pour 2019, le montant sollicité s'élève à 89 397 € (montant identique à la dotation sollicitée en 2018).

Afin d'équilibrer le budget du CLIC, le CIAS sollicite une subvention de Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 163 857,50 €.

Après avoir délibéré (4 abstentions ; 40 suffrages exprimés dont 40 voix pour), le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'allouer au CIAS une subvention de 547 857,50 € au titre de l'exercice 2019 (imputation budgétaire 520 657363 900). Cette subvention permettra au CIAS d'équilibrer son budget principal ainsi que celui du CLIC.